

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

32

VOIRIE : Mutualisation des moyens par la constitution d'un groupement de commandes avec le Grand Avignon et la ville de Vedène pour la réalisation de prestations topographiques pour les années 2026 à 2029

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le marché "Prestations Topographiques" mutualisé entre la ville d'Avignon et le Grand Avignon prendra fin le 31 décembre 2025. Un nouveau marché doit donc être lancé pour satisfaire aux besoins des deux collectivités pour une durée de 4 ans maximum.

Forts de l'expérience précédente liée aux cinq derniers marchés mutualisés, la ville d'Avignon et le Grand Avignon souhaitent renouveler leur partenariat et constituer un nouveau groupement de commande pour la réalisation de prestations topographiques. Pour ce nouveau marché, la commune de Vedène souhaite également intégrer le groupement. Ce rapprochement permet de continuer à améliorer les méthodologies mises en place dans la réalisation des plans, tout en proposant aux différents services utilisateurs des données structurées. Au-delà d'une mutualisation de moyens, il s'agit également d'une mutualisation des données présentes au sein des services respectifs des deux membres du groupement.

La convention, ci-annexée à la présente délibération, définit les règles de fonctionnement du groupement pour lequel le Grand Avignon est désigné coordonnateur.

Ce groupement devra être constitué au plus tard au moment du lancement de la consultation. La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon doit proposer l'approbation de cette convention lors d'un prochain Bureau, comme la commune de Vedène lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant global maximal est estimé à 3 296 000 € HT sur une durée de 4 ans (2026 à 2029) réparti comme suit :

- 1 420 000 € HT à la charge de la ville d'Avignon,
- 1 660 000 € HT à la charge du Grand Avignon,
- 216 000 € HT à la charge de la ville de Vedène.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de groupement à commandes à intervenir avec la ville de Vedène et le Grand Avignon qui en sera le coordonnateur pour un marché public de réalisation de prestations topographiques pour les années 2026 à 2029,
- **IMPUTE** les dépenses sur les chapitres 011, 21 ou 23,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(é) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025
ACTE PUBLIE LE 30/04/2025